



Pollutions diffuses

Phyosanitaires

Objectif

Faire respecter les conditions d'usage des produits phytosanitaires par les différents usagers en application de l'arrêté ministériel du 12 septembre 2006 et des arrêtés préfectoraux (présence et largeur de la zone non traitée [ZNT], interdiction de traitement dans les fossés...).

Actions

L'ONEMA a opéré un contrôle linéaire sur l'ensemble du réseau hydrographique de 2 bassins versants (Sanguèze et Maine). Ce contrôle est effectué à pied le long des cours d'eau. Des contrôles dits surfaciques ont aussi été menés à l'occasion du contrôle du périmètre de captage de la nappe de Campbon. (recherche des cas de flagrance).

Ces opérations ont représenté 108 jours-agents. De plus, tout signalement a fait l'objet d'un déplacement (10 cas en 2016).

L'ONCFS a aussi contrôlé cette thématique à hauteur de 41 jours-agents.

Suites

Les contrôles des offices ont donné lieu à 91 suites judiciaires.

Nitrates

Objectif

Contrôle des mesures relatives au programme d'actions de lutte contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole : bandes enherbées, périodes et distances d'épandage, installations de stockage, fertilisation...

Actions

147 contrôles (terrain et bureaux) réalisés par la DDTM, la DDPP et l'ONEMA, dont une partie au titre de la PAC. Cela a représenté 260 jours-agents.

Suites

16 contrôles non conformes soit 11 %. 13 suites administratives ont été engagées et 3 procès-verbaux dressés.

Rejets/pollutions ponctuelles

Rejets domestiques et rejets d'eau pluviales

Objectif

Contrôle de la conformité des stations d'épuration (rejets, dispositif d'auto-surveillance, registres) et des déversoirs d'orage par rapport aux textes réglementaires. Contrôle des rejets pluviaux.

Actions et suites

► Environ 300 contrôles bureau des données d'auto-surveillance et des arrêtés encadrant les stations d'épuration ainsi que des plans d'épandages de boues. 67 contrôles non conformes, ayant donné lieu à des courriers administratifs.

► 4 contrôles de terrain de station d'épuration avec l'appui d'un prestataire pour la partie prélèvement-analyse. 2 contrôles non conformes avec des suites administratives à engager.

► 22 contrôles de rejets pluviaux menés par l'ONEMA et la DDTM, dont 9 non conformes, ayant donné lieu à 9 rapports de manquement puis 4 mises en demeure.

Rejets d'élevage et industriels

Objectif

Contrôle des rejets d'élevage et industriels classés ICPE.

Actions et suites

► 96 contrôles ICPE industrie réalisés avec un volet eau ayant donné lieu à 5 mises en demeure.

► 5 contrôles d'élevages, dont 1 contrôle non conforme avec mise en demeure et PV.





Prélèvements

Prélèvements

Objectif

Contrôle des ouvrages de prélèvement d'eau et notamment leur conformité par rapport aux prescriptions de l'arrêté du 11 septembre 2003 (compteur, registre, tête de forage...). Contrôles des usages en application des arrêtés sécheresse.

Actions

50 jours-agents ont été consacrés à cette thématique, dont 26 par la DDTM. L'ONEMA a contrôlé les usages en période de restriction sur les cours d'eau : Don, Vilaine, Boire torse et Divatte (4 jours-agent). L'office a par ailleurs effectué 29 contrôles d'ouvrages de prélèvement (16 jours-agents).

Suites

1 PV a été dressé

Captages

Objectif

Contrôle des dispositifs de protection des captages utilisés pour la production d'eau potable.

Actions

Inspections sur les deux périmètres de protection immédiats de Campbon : contrôle des captages et des sources de pollutions diffuses (pesticides, nitrates). Cela a représenté 23 jours-agents (ARS et ONEMA).

Suites

La moitié des contrôles a été non-conforme, avec des suites administratives engagées par l'ARS.

Aucun PV n'a été dressé.

Milieux aquatiques

Travaux en cours d'eau, plans d'eau, zones humides et continuité écologique

Objectif

Eviter la dégradation des masses d'eau et vérifier le respect de la bonne mise en œuvre des autorisations préfectorales délivrées dans le cadre de la loi sur l'eau. Une partie des contrôles est programmée, une autre est effectuée en flagrance ou sur la base de signalements.

Actions et résultats

L'ONEMA a effectué 47 contrôles de travaux en cours d'eau et en zones humides, dont 19 en phase de chantier. 30 se sont révélés conformes. 10 PV ont été dressés, principalement pour des travaux effectués sans autorisation.

45 jours-agents ont par ailleurs été consacrés par l'ONCFS et la DDTM à cette thématique, avec 3 suites administratives.

Ouvrages hydrauliques

Sécurité liée aux ouvrages hydrauliques (digues et barrages)

Objectif

Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. En cas de rupture, certains barrages du fait de leurs dimensions, leur localisation et leur état sont susceptibles de constituer un danger pour les populations et les biens situés à l'aval.

Actions :

10 ouvrages ont été inspectés en 2016 en Loire-Atlantique.

Résultats :

Les 10 ouvrages présentaient des non-conformités et ont fait l'objet de rapports de manquement administratifs.

